

BREF DP AVRIL 2011 : TOUS AUX ABRIS !

« Pour vivre heureux, vivons cachés » dicton populaire faisant force de loi à Pôle Emploi Rhône Alpes.

Avancer masqué, se cacher derrière les plus grands (La Direction Générale), distorsion des mots au point que personne sauf la Direction n'en connaît le sens véritable, tout est bon pour mettre une haute futaie entre les agents de Pôle Emploi (et leurs représentants) et la Direction. L'important c'est d'avancer sans tenir compte des opinions divergentes et en creusant des tranchées « juridiques ». L'illustration parfaite est la dernière réunion des Délégués du Personnel : les réponses officielles ne traduisent en rien ce qui a été dit par la Direction, et tout laisse à penser que les Délégués du Personnels, soit expriment mal leurs questions, soit n'ont rien compris à ce qui se passe !

Exemples :

Nous disons que le tableau des lettres de missions est erroné. En séance la Direction promet de modifier les données. Dans la réponse il est question des conventions de mises à disposition ! Il faudra donc reposer la question !

Nous demandons que les candidatures au poste de formateur occasionnel soient examinées sur le seul aspect des compétences, et que le dossier d'un agent ne soit pas refusé par son ELD pour raison de service. La Direction répond qu' »il appartient au N+1 d'accepter ou de refuser la candidature de son agent ». Même au titre d'une « raison de service » ? Il faudra donc reposer la question !

Prendre les jours « enfant malade » par demi-journée ? Faut voir le National car non dit dans la CCN. Et hop je me planque derrière un plus grand !

Positionnement très tardif des jours de RTT pour les optants : les optants connaissent maintenant mieux les principes de fonctionnement (!!). Et hop je me moque du monde !

5 minutes par jour à rajouter soit 1 h15 sur le compteur. Nous demandons que cela ne soit pas pris en compte dans les 15 heures de dépassement. Réponse : crédit rajouté sur la journée du 25/02. Alors ça fait partie des 15 h ? Il faudra donc reposer la question !

Nous demandons que la mutualisation puisse se faire sur le lieu de travail habituel de l'agent (pour les études de dossiers, l'Att et Pst, les Mer, les courriers). Réponse : préciser le contexte. On écrit mal, ce n'est pas français ? Il faudra reposer la question !

Après quoi la Direction s'étonne que les réunions de Délégués du Personnel soient trop longues avec trop de questions ! Un simple respect de la parole dite, une prise de responsabilité dans les réponses, simplement descendre de sa tour d'ivoire et s'apercevoir que le monde réel n'est pas celui qu'on s'imagine, rendrait de fiers services à chacun. Le temps de la Direction est sans doute précieux (time is money) : celui des Délégués du Personnel aussi. Les réunions des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT, Délégués Syndicaux) sont un temps utile de démocratie sociale, pas du temps perdu, ni du temps à perdre.

Pour être réellement informé, contactez la CGT, adhérez à la CGT, participez à nos journées d'information les 20 et 21 juin à Lyon (classifications, métiers, statuts)